

# Une coop santé verra le jour dans le secteur Aylmer

La clinique médicale Aylmer-Lucerne sera vendue, le 1<sup>er</sup> décembre, et deviendra la première coopérative de santé de la région. Il en coûtera 50 \$ pour être membre à vie.

**Mathieu Bélanger**  
mabelanger@ledroit.com

Le but de la Coop santé Aylmer est de permettre aux citoyens, aux médecins et aux professionnels de la santé qui en seront membres de jouer un rôle et de faire des choix quant aux besoins en soins de santé offerts dans leur communauté.

La part sociale dans la Coop permettra aussi d'obtenir des rabais sur une multitude de services qui ne sont pas couverts par la Régie de l'assurance maladie du Québec. Selon les dires de son président, seulement deux autres coopératives du genre sont en opération au Québec, soit à Trois-Rivières et en Gaspésie.

Grâce à la création d'une fondation qui procédera à des cam-

pagnes de financement et aux profits générés par l'achat de cartes de membre, la Coopérative fera l'acquisition d'équipement pour améliorer l'accès et la qualité des services offerts. La charte de la Coop ne permet pas de faire des profits.

Dès sa première année d'existence, la Coop santé Aylmer investira près de 30 000 \$ pour obtenir un appareil facilitant le suivi des patients qui souffrent d'une maladie pulmonaire ainsi qu'un autre servant pour les maladies cardiaques.

Au cours des trois prochaines années, la Coop veut développer une clinique grossesse, améliorer les services de radiologie en mammographies et en échographie, créer une clinique santé-voiture et améliorer le service d'urgence en augmentant le nombre d'heures d'ouverture.

« L'achat d'une carte de membre ne veut pas dire qu'un patient qui n'a pas de dossier à cette clinique vient de se trouver un médecin de famille, insiste le président de la Coop, Jacques Coulombe. Les détenteurs de la carte vont cependant avoir droit, à rabais, à plusieurs

services dans le secteur de la santé. »

Les patients actuels de la clinique Aylmer-Lucerne ne seront pas obligés d'acheter cette carte de membre. « S'ils ne la veulent pas, libre à eux, indique M. Coulombe. Ça ne changera rien sauf de leur donner une valeur ajoutée dans l'utilisation de leur clinique. Ils pourront continuer de venir voir leur médecin normalement. Les détenteurs de la carte n'auront pas priorité sur eux. »

## RECRUTEMENT ET RÉTENTION

La Régie régionale de la santé de l'Outaouais accueille cette initiative d'un œil favorable. « Tant que le fait d'être membre ne réduit pas l'accès aux médecins pour les non-membres et que le cadre légal est respecté, on ne peut être contre un projet qui vise à recruter et à garder des médecins dans la région », explique l'adjoint au président-directeur général de la Régie régionale, Maxime Pednaud-Jobin.

Pour l'instant, la Coop n'a que 52 membres qui se veulent les principaux artisans du projet. Ce n'est qu'en janvier prochain que la Coop acceptera les futurs membres. « Nous visons 3500 membres », affirme M. Coulombe.